

› OBJECTIFS :

Permettre au titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique de surveiller et de secourir les baignades aménagées gratuites, ouvertes au public, ou avec dérogation pour les établissements d'accès payant. Il ne peut pas enseigner la natation.

› PROCÉDURE :

- Avoir 17 ans à la date de l'examen. Concernant les mineurs, la demande doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde.
- Être titulaire du PSE1
- Avoir subi les examens médicaux d'aptitude à la natation, d'acuité auditive et d'acuité visuelle, dans les conditions fixées par l'arrêté du 26/06/91

› DIPLÔME :

- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique délivré par la préfecture

› PROGRAMME :

• ÉPREUVES N°1 : PARCOURS 100 MÈTRES « SAUVETAGE AQUATIQUE CONTINU »

- Départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface
- 2 parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui
- Plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1.80 mètres et 3.70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

→ Pour être jugé apte le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 2 minutes 40 secondes inclus.

• ÉPREUVE N°2 : PARCOURS 250 MÈTRES SAUVETAGE AVEC PALMES, MASQUE ET TUBA

- Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1.80 mètres et 3.70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- Le candidat remonte le mannequin dans la zone des 5 mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- La remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et le tuba ;

ARRAS FORMATION SECOURISME INCENDIE

- Les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palme, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
 - Lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau ;
 - La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est différente ;
 - Le mannequin doit être réglementaire ; c'est à dire d'un poids de 1.5 Kg à une profondeur d'un mètre.
- **Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus.**

• ÉPREUVE N°3 : PORTER SECOURS À UNE PERSONNE EN MILIEU AQUATIQUE

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
 - La victime saisit le sauveteur de face, après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
 - Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
 - Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.
- **Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port de combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.**
Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

• ÉPREUVE N°4 : QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLE

- QCM de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.
 - Chaque item, formulé sous forme de question ou de propositions, est accompagné de 3 à 5 réponses, dont une au moins est juste.
 - La réponse est considérée comme correcte, dès que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée.
 - La réponse est considérée comme fautive lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.
 - Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fautive aucun point n'est attribué ou retiré.
- **Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.**